

Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement – Rapport d'évaluation de la génération de méthane et Plateforme de Services Réglementaires (PSR)

février 2026



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

Canada

LOGISTIQUE DU WEBINAIRE

- Présentation du webinaire suivie d'une séance de questions-réponses
- Pour la partie questions-réponses du webinaire, nous vous demandons de saisir vos questions dans la fonctionnalité Q&A de MS Teams. Vous pourrez voir toutes les questions soumises. Veuillez utiliser le bouton «flèche vers le haut » pour voter en faveur des questions si vous souhaitez mettre en avant une question.
- Nous répondrons aux questions visant à clarifier la réglementation. Si vous avez des questions sur une situation particulière concernant les obligations réglementaires, veuillez nous envoyer un courriel avec votre question.

Énoncé relatif à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

- **Veuillez noter que cette réunion Microsoft Teams est en cours d'enregistrement.**
- L'enregistrement peut inclure l'audio, la vidéo, la transcription, le nom d'affichage des participants, le partage d'écran, les messages du clavardage, les réactions et d'autres interactions entre les participants. En demeurant dans la réunion, vous consentez à l'enregistrement et à l'utilisation de vos renseignements personnels pour des fins conformes aux objectifs de cette réunion. Si vous ne souhaitez pas être enregistré, veuillez désactiver votre caméra et votre microphone et limiter votre engagement pendant la réunion.
- Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.
- Les renseignements personnels créés ou recueillis par Environnement et Changement climatique Canada sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements seront utilisés, divulgués et retenus conformément aux conditions énumérées dans les fichiers de renseignements personnels (FRP) pertinents, soit [Communications publiques \(POU 914\)](#), [Communications internes \(POU 915\)](#), [Activités de sensibilisation \(POU 938\)](#) ou [Formation et perfectionnement \(POE 905\)](#).
- Toute question ou tout commentaire concernant cet avis de confidentialité peut être adressé à la Division de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels d'Environnement et Changement climatique Canada par courriel à ECATIP-ECAIPRP@ec.gc.ca. Si vous estimez que nous n'avons pas respecté votre vie privée, vous avez le droit de déposer une plainte. Pour ce faire, communiquez auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada en appelant son centre d'information au 1-800-282-1376 ou en consultant [la page Web des personnes-ressources](#).

OBJECTIF

- Identifier les lieux d'enfouissement tenus de soumettre un rapport d'évaluation de la génération de méthane
- Rôles et responsabilités en matière de déclaration
- L'outil de modélisation du méthane des lieux d'enfouissement
- Soumission des rapports à l'aide de la plateforme des services réglementaires (PSR)
- Renseignements sur les ressources disponibles et les moyens de se tenir au courant des travaux menés par ECCC pour soutenir la mise en œuvre

La présentation et les réponses fournies dans ce webinaire ne remplacent ni ne modifient en aucune façon le Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement et n'offrent aucune interprétation juridique dudit règlement. En cas d'incohérence entre la présentation, le webinaire et le règlement, ce dernier prévaut.

QUI DOIT SOUMETTRE UN RAPPORT ?

Propriétaire ou exploitant d'un lieu d'enfouissement qui répond aux critères d'applicabilité :

- 450 000 tonnes de déchets solides municipaux en place et toute quantité de déchets solides municipaux éliminés après le 1er janvier 2010
- ou
- 200 000 tonnes de déchets solides municipaux en place et >20 000 tonnes de déchets solides municipaux éliminés en 2025 ou toute année ultérieure

Les déchets solides municipaux (DSM) sont des déchets générés par les sources résidentielles, commerciales, institutionnelles, de construction, de rénovation, de démolition ou de défrichement

Les déchets solides municipaux en place correspondent à la quantité totale de déchets solides municipaux qui ont été éliminés dans le lieu d'enfouissement depuis son ouverture.

*** Les calculs des déchets en place excluent les portions non contiguës dans lesquelles aucun déchet solide municipal n'a été éliminé après le 1er janvier 2010, sous la couverture finale.

Rapport non requis pour :

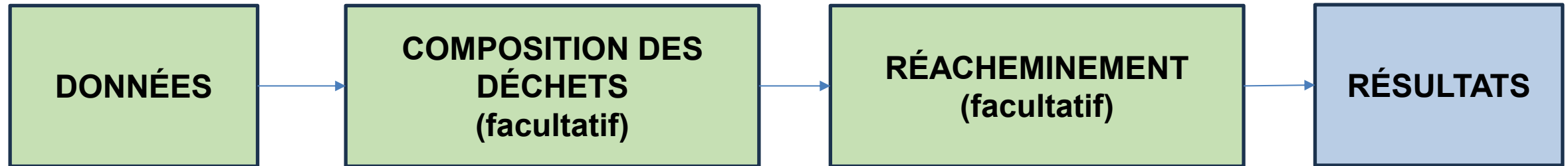
Les lieux d'enfouissement dans lesquels seuls les types de déchets suivants ont été éliminés:

- les déchets dangereux ;
 - les déchets produits par l'exploitation de produits forestiers ;
 - les déchets non biodégradables (par exemple, le sol, les roches, l'asphalte, le béton, la brique, le verre, l'argile, les scories, les déchets contenant de l'amiante et les métaux) ; ou
 - les déchets provenant des activités de construction et de démolition.
-
- Lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux (DSM) fermés au plus tard le 1er janvier 2010
 - Lieux d'enfouissement DSM qui ne répondent pas aux critères d'applicabilité

PRÉPARATION ET SOUMISSION D'UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA GÉNÉRATION DE MÉTHANE

- La première obligation en vertu du règlement est de réaliser une évaluation de la génération de méthane.
- La génération annuelle de méthane pour l'année 2025 doit être calculée à l'aide de l'outil de modélisation du méthane des lieux d'enfouissement d'ECCC, une feuille de calcul Excel qui permet aux utilisateurs de modéliser la génération annuelle de méthane.
- L'évaluation de la génération de méthane peut être préparée par un consultant ou par le propriétaire/exploitant du lieu d'enfouissement, mais le rapport doit être soumis par le propriétaire/exploitant du lieu d'enfouissement.
- Les résultats doivent être soumis avant le 10 juin 2026 via la plateforme des services réglementaires d'ECCC.

PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE MODÉLISATION ECCC



L'utilisateur doit d'abord remplir toutes les sections: renseignements sur le lieu d'enfouissement (année d'ouverture/de fermeture, emplacement), paramètres du modèle et déchets éliminés au cours de l'année de référence.

L'utilisateur peut saisir les données spécifiques au site concernant la composition des déchets, si elles sont disponibles, pour les DSM en vrac éliminés sur le site.

Ces valeurs remplaceraient les valeurs par défaut de composition des déchets spécifiques à la province et au territoire incluses dans l'outil.

L'utilisateur peut saisir les quantités annuelles de déchets biodégradables qui pourraient être réacheminés du lieu d'enfouissement pour les années à venir, soit en masse (tonnes), soit en pourcentage (%).

Affiche sur un graphique et dans un tableau la génération annuelle calculée de méthane (tonnes/an) pour des scénarios avec et sans détournement des déchets biodégradables.

Les couleurs des cellules pour les feuilles de calcul « DONNÉES », « COMPOSITION DES DÉCHETS », « RÉACHEMINEMENT » sont définies comme suit :



Cellule de données
Saisie de
l'utilisateur requise



Sélection du menu déroulant
Sélectionnez une option
dans la liste déroulante



Rempli automatiquement
en fonction des
entrées/sélections de
l'utilisateur



N'est pas
applicable

FEUILLE DE CALCUL - DONNÉES – RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT ET PARAMÈTRES DU MODÈLE (TAUX DE DÉGRADATION)

Saisissez les renseignements relatifs au lieu d'enfouissement

- Nom
- Province/Territoire (à sélectionner dans le menu déroulant)
- Année d'ouverture
- Année de fermeture
- Année de référence

Sélectionnez la méthode pour déterminer la catégorie des taux de dégradation (k)

- Zone climatique IPCC
- Précipitations annuelles moyennes
- Précipitations annuelles moyennes avec recirculation des lixiviats

Renseignements sur le lieu d'enfouissement

Nom du lieu d'enfouissement:		Numéro d'identification de PDGES:		(le cas échéant)
Province:	AB	<i>L'emplacement du lieu d'enfouissement détermine les valeurs par défaut provinciales ou territoriales relatives à la composition des déchets qui sera utilisée dans le modèle</i>		
Année d'ouverture du lieu d'enfouissement :	2020	<i>La première année où le lieu d'enfouissement a commencé à recevoir des déchets (La première année d'ouverture possible dans le modèle est 1941)</i>		
Année de fermeture du lieu d'enfouissement:	2040	<i>La dernière année au cours de laquelle le lieu d'enfouissement a reçu des déchets (année connue pour les lieux d'enfouissement fermés ou estimée pour les lieux d'enfouissements actifs)</i>		

Paramètres du modèle

Sélectionnez la méthode pour déterminer les taux de dégradation (k):

Zone climatique IPCC

Précipitations annuelles moyennes

Précipitations annuelles moyennes avec recirculation des lixiviats

Zone climatique IPCC

IPCC Humide

Sélectionnez la zone climatique applicable au lieu d'enfouissement:

zone climatique: veuillez vous référer au fichier intitulé « Climate zones climatiques » pour localiser la zone climatique applicable à l'emplacement du lieu d'enfouissement. Pour ouvrir le fichier zip fourni, téléchargez-le, extraire tout et ouvrez la carte ou le lien HTML. Sélectionnez la zone climatique appropriée dans la cellule à gauche.

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES ET PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES AVEC RECIRCULATION DES LIXIVIATS

01

Pour les deux options basées sur les précipitations, l'utilisateur doit saisir la moyenne annuelle des précipitations obtenues auprès de la station météorologique la plus proche.

02

Si le lixiviat est recyclé au lieu d'enfouissement, l'utilisateur doit indiquer la quantité moyenne annuelle de lixiviat recyclé (en litres/an) et la superficie de la décharge (en m²).

Paramètres du modèle

Sélectionnez la méthode pour déterminer les taux de dégradation (k):

Précipitations annuelles moyennes

01

Entrez les précipitations annuelles : 966 mm

Précipitations annuelles: Afin d'obtenir les précipitations annuelles moyennes, veuillez utiliser le lien ci-dessous pour accéder aux données « Normales climatiques canadiennes ». Sous l'onglet « 1991-2020 », sélectionnez la station météorologique la plus proche. Sur l'écran suivant, sélectionnez l'onglet « Données sur les normales » et défiler jusqu'au tableau « Précipitation ». Les précipitations annuelles (en mm) sont indiquées dans la colonne intitulée « Année ». Saisissez ce chiffre dans la cellule à gauche.

[Normales climatiques canadiennes](#)

Catégorie de taux de dégradation selon les précipitations:

>500 to 1000mm

Paramètres du modèle

Sélectionnez la méthode pour déterminer les taux de dégradation (k):

Précipitations annuelles moyennes avec recirculation des lixiviats

01

Entrez les précipitations annuelles : 966 mm

Entrez la quantité moyenne annuelle de lixiviat recyclé : 60000000 litres/an

Entrez la superficie du lieu d'enfouissement : 50000 m²

Précipitations annuelles moyennes ajustées : 2166 mm

Catégorie de taux de dégradation selon les précipitations:

>2000mm

02

Précipitations annuelles: Afin d'obtenir les précipitations annuelles moyennes, veuillez utiliser le lien ci-dessous pour accéder aux données « Normales climatiques canadiennes ». Sous l'onglet « 1991-2020 », sélectionnez la station météorologique la plus proche. Sur l'écran suivant, sélectionnez l'onglet « Données sur les normales » et défiler jusqu'au tableau « Précipitation ». Les précipitations annuelles (en mm) sont indiquées dans la colonne intitulée « Année ». Saisissez ce chiffre dans la cellule à gauche.

[Normales climatiques canadiennes](#)

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES

Les valeurs de précipitations annuelles moyennes peuvent être obtenues à partir de la page Web suivante:

[Normales climatiques canadiennes - Climat - Environnement et Changement climatique Canada](#)

Sélectionnez la station météorologique la plus proche - recherche par :
« Nom d'emplacement »,
« Province ou territoire » ou
« Proximité » (d'une ville ou à l'aide des coordonnées géographiques).

Normales climatiques canadiennes

1991-2020

1981-2010

1971-2000

1961-1990

1951-1980

1941-1970

1931-1960

Normales et moyennes climatiques de 1991-2020

Les normales et moyennes climatiques servent à résumer ou à décrire les conditions climatiques moyennes d'un endroit donné.

À la fin de chaque décennie, Environnement et Changement climatique Canada met à jour ses normales climatiques pour le plus grand nombre possible d'emplacements et de caractéristiques climatiques. Les normales climatiques, moyennes et extrêmes climatiques, offertes ici reposent sur les stations climatologiques composites canadiennes ayant au moins 15 années de données entre 1991 à 2020.

Pour en savoir plus, s'il vous plaît voir le document [Information sur les calculs 1991-2020](#).

Pour afficher une liste des emplacements pour lesquels des normales climatiques ont été calculées, veuillez télécharger le [Répertoire des stations composites](#), ou sélectionner et soumettre l'une des recherches suivantes :

► Recherche par nom d'emplacement

► Recherche par province ou territoire

► Recherche par proximité

► Téléchargement en masse des données des normales et moyennes climatiques 1991-2020

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES

01

Cliquez sur l'onglet intitulé « Données sur les normales ».

02

Défilez jusqu'au tableau intitulé « Précipitation ».

03

La précipitation moyenne annuelle est disponible dans la colonne « Année ».

▼ Précipitation

Données pour le calcul des normales climatiques au Canada de 1991 à 2020

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	année	code
Chute de pluie (mm)	38,1	29,5	45,7	82,8	84,3	86,2	77,6	80,8	87,7	82,1	76,2	41,3	812,2	A
Chute de neige (cm)	42,7	32,2	20,4	4,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	13,3	36,5	152,3	A
Précipitation (mm)	80,8	61,7	66,1	87,7	84,4	86,2	77,6	80,8	87,7	84,1	89,5	79,0	965,5	A
Couverture de neige moyenne (cm)	11	12	4	0	0	0	0	0	0	0	1	5	3	A
Couverture de neige médiane (cm)	10	12	3	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	A
Couverture de neige, fin de mois (cm)	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	2	7	3	A

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – ZONES CLIMATIQUE IPCC

Sélectionnez la méthode pour déterminer les taux de dégradation (k):

Sélectionnez la zone climatique applicable au lieu d'enfouissement:

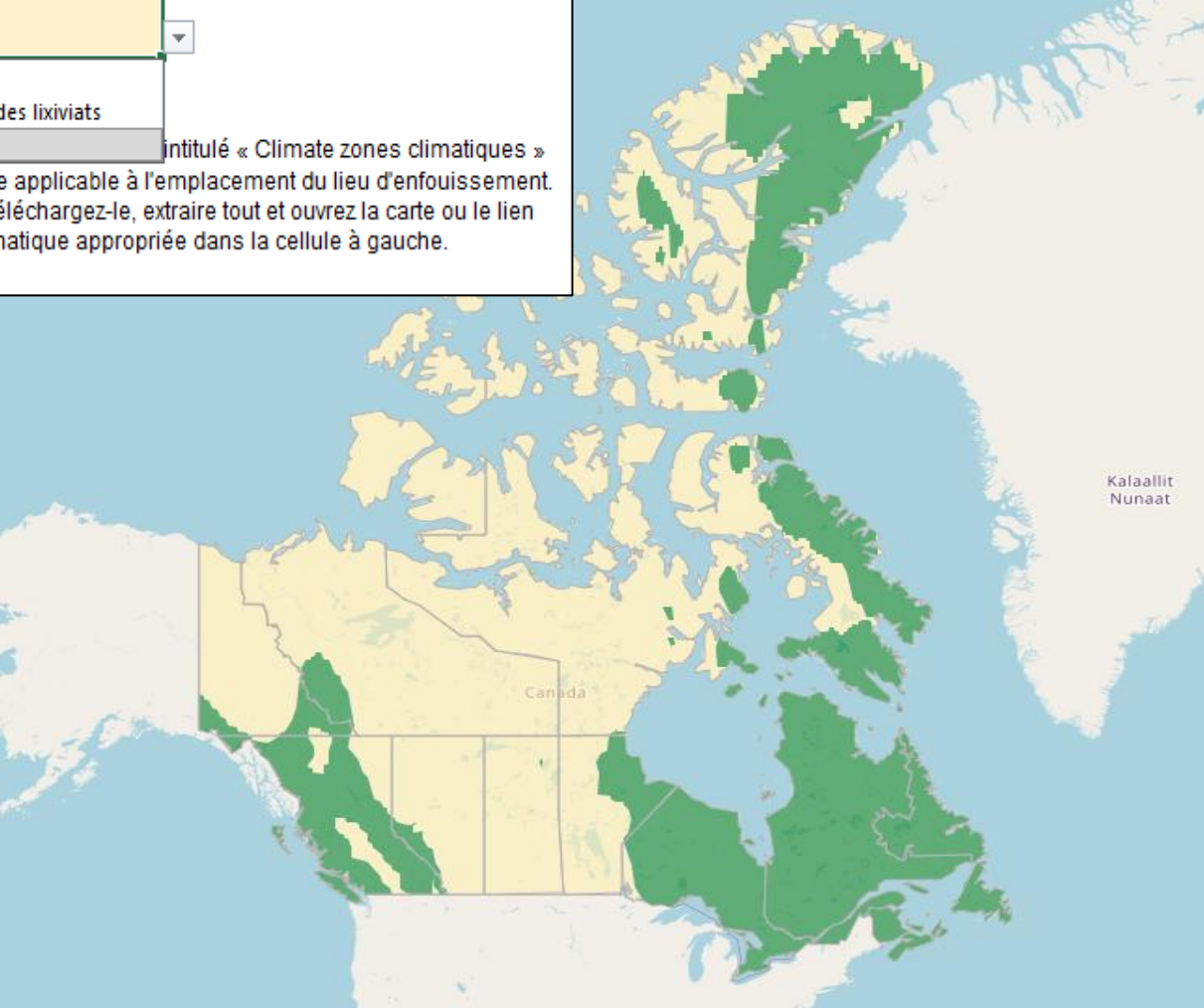
Zone climatique IPCC

Précipitations annuelles moyennes

Précipitations annuelles moyennes avec recirculation des lixiviats

Zone climatique IPCC

intitulé « Climate zones climatiques » pour localiser la zone climatique applicable à l'emplacement du lieu d'enfouissement. Pour ouvrir le fichier zip fourni, téléchargez-le, extraire tout et ouvrez la carte ou le lien HTML. Sélectionnez la zone climatique appropriée dans la cellule à gauche.



Si « Zone climatique IPCC » est sélectionné, l'utilisateur doit sélectionner la zone climatique applicable au lieu d'enfouissement.

Des cartes en format .pdf et .html indiquant les régions « sèches » et « humides » du Canada sont fournies:

[Zones climatiques](#)

Noter: Les catégories de zones climatiques « boréales et tempérées » du IPCC sont applicables au Canada (température annuelle moyenne < 20 °C) :

- « IPCC sec » - $MAP/PET < 1$
- « IPCC humide » - $MAP/PET > 1$

MAP = précipitations annuelles moyennes
PET = Évapotranspiration potentielle

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - OPTIONS

01

Sélectionnez si les quantités de déchets seront saisies en tant que « DSM en vrac » ou « Secteur d'origine ».

- ❖ Le « Secteur d'origine » nécessite des données d'élimination annuelles pour chaque secteur (résidentiel, ICI et C et D).
- ❖ Les « DSM en vrac » comprennent tous les déchets résidentiels, ICI et C et D.

02

Précisez si les pourcentages de composition des déchets définis par l'utilisateur seront saisis.

03

Précisez si le réacheminement futur des déchets sera modélisé (non pertinent pour l'évaluation de la génération de méthane.)

Données sur l'élimination des déchets

Les déchets annuels éliminés seront-ils enregistrés comme déchets municipaux solides (DSM) en vrac ou par secteur d'origine (résidentiel, ICI, C et D) ?

DSM en vrac

Souhaitez-vous saisir les pourcentages de composition des déchets définis par l'utilisateur ?

Oui

Remarque: si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir des informations supplémentaires dans la feuille « COMPOSITION DES DÉCHETS ».

Souhaitez-vous modéliser l'impact du futur réacheminement des déchets biodégradables ?

Oui

Remarque: si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir des informations supplémentaires dans la feuille « RÉACHEMINEMENT ».

Première année de détournement.

2026

Année	Données sur l'élimination des déchets (Avant le réacheminement)						
	Déchets solides municipaux en vrac	Déchets résidentiels	Déchets ICI	Déchets C et D	Boues d'épuration ou biosolides (poids humide)	Sol (sols contaminés ou autres - n'inclut pas la couverture du lieu d'enfouissement)	Total des déchets éliminés
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1960	100,000				5,000	10,000	115,000
1961	100,000				5,000	10,000	115,000
1962	100,000				5,000	10,000	115,000
1963	100,000				5,000	10,000	115,000
1964	100,000				5,000	10,000	115,000
1965	100,000				5,000	10,000	115,000

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – ÉLIMINATION DES DÉCHETS – DSM EN VRAC

Données sur l'élimination des déchets

01

Saisissez la quantité annuelle (en tonnes) de déchets solides municipaux en vrac éliminés pour chaque année d'exploitation du lieu d'enfouissement.

02

Saisissez la quantité annuelle (en tonnes) de boues d'épuration et de sol (ne doivent pas être incluses dans les totaux des déchets solides municipaux en vrac).

❖ Le terme « sol » comprend les sols contaminés ou autres, mais pas la couverture du lieu d'enfouissement.

Les déchets annuels éliminés seront-ils enregistrés comme déchets municipaux solides (DSM) en vrac ou par secteur d'origine (résidentiel, ICI, C et D) ?

DSM en vrac

Souhaitez-vous saisir les pourcentages de composition des déchets définis par l'utilisateur ?

Oui

Remarque: si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir des informations supplémentaires dans la feuille « COMPOSITION DES DÉCHETS ».

Souhaitez-vous modéliser l'impact du futur réacheminement des déchets biodégradables?

Oui

Remarque: si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir des informations supplémentaires dans la feuille « RÉACHEMINEMENT ».

Première année de détournement.

2026

Année	Données sur l'élimination des déchets (Avant le réacheminement)						
	Déchets solides municipaux en vrac	Déchets résidentiels	Déchets ICI	Déchets C et D	Boues d'épuration ou biosolides (poids humide)	Sol (sols contaminés ou autres - n'inclut pas la couverture du lieu d'enfouissement)	Total des déchets éliminés
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1960	100,000				5,000	10,000	115,000
1961	100,000				5,000	10,000	115,000
1962	100,000				5,000	10,000	115,000
1963	100,000				5,000	10,000	115,000
1964	100,000				5,000	10,000	115,000
1965	100,000				5,000	10,000	115,000

Les lacunes dans les données annuelles relatives à l'élimination des déchets doivent être comblées en appliquant des hypothèses qui utilisent les informations disponibles, telles que :

- les estimations d'élimination par habitant combinées aux données démographiques;
- l'utilisation estimée de l'espace aérien des lieux d'enfouissement combinée à la densité approximative des déchets pour calculer les quantités de déchets éliminés;
- l'extrapolation des données annuelles les plus anciennes disponibles sur l'élimination des déchets.

FEUILLE DE CALCUL – DONNÉES – ÉLIMINATION DES DÉCHETS – SECTEUR D'ORIGINE

01 Saisissez la quantité annuelle (en tonnes) de déchets résidentiels, ICI et de C et D pour chaque année d'exploitation du lieu d'enfouissement.

02 Saisissez la quantité annuelle de boues d'épuration et de sol, qui ne doivent pas être incluses dans les totaux des déchets du secteur.

❖ Le terme « sol » désigne les sols contaminés ou autres, mais pas la couverture du lieu d'enfouissement.

Données sur l'élimination des déchets

Les déchets annuels éliminés seront-ils enregistrés comme déchets municipaux solides (DSM) en vrac ou par secteur d'origine (résidentiel, ICI, C et D) ?

Secteur d'origine

Souhaitez-vous saisir les pourcentages de composition des déchets définis par l'utilisateur ?

Non

Remarque: si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir des informations supplémentaires dans la feuille « COMPOSITION DES DÉCHETS ».

Souhaitez-vous modéliser l'impact du futur réacheminement des déchets biodégradables?

Non

Remarque: si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir des informations supplémentaires dans la feuille « RÉACHEMINEMENT ».

Première année de réacheminement.

2026

Données sur l'élimination des déchets (Avant le réacheminement)							
Année	Déchets solides municipaux en vrac	Déchets résidentiels	Déchets ICI	Déchets C et D	Boues d'épuration ou biosolides (poids humide)	Sol (sols contaminés ou autres - n'inclut pas la couverture du lieu d'enfouissement)	Total des déchets éliminés
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1960		50,000	25,000	25,000	5,000	10,000	115,000
1961		50,000	25,000	25,000	5,000	10,000	115,000
1962		50,000	25,000	25,000	5,000	10,000	115,000
1963		50,000	25,000	25,000	5,000	10,000	115,000
1964		50,000	25,000	25,000	5,000	10,000	115,000
1965		50,000	25,000	25,000	5,000	10,000	115,000

❖ Remarque : si « Secteur d'origine » est sélectionné, il n'est pas possible de saisir la composition des déchets définie par l'utilisateur ni de modéliser l'impact du réacheminement. Assurez-vous que « Non » est sélectionné dans les cellules grisées.

14

FEUILLE DE CALCUL – COMPOSITION DES DÉCHETS (FACULTATIVE)

Lorsque l'option permettant de fournir des données définies par l'utilisateur sur la composition des déchets est sélectionnée (DSM en vrac uniquement), ces données sont saisies dans la feuille de calcul « COMPOSITION DES DÉCHETS ».

- Les valeurs doivent être saisies dans les colonnes « Défini par l'utilisateur » ombrées en vert pour toutes les années et pour tous les déchets.
- Pour les années pour lesquelles aucune donnée définie par l'utilisateur n'est pas disponible, les valeurs par défaut de composition des déchets en vrac (fournies dans les colonnes « Par défaut ») doivent être saisies dans les cellules « Défini par l'utilisateur ».

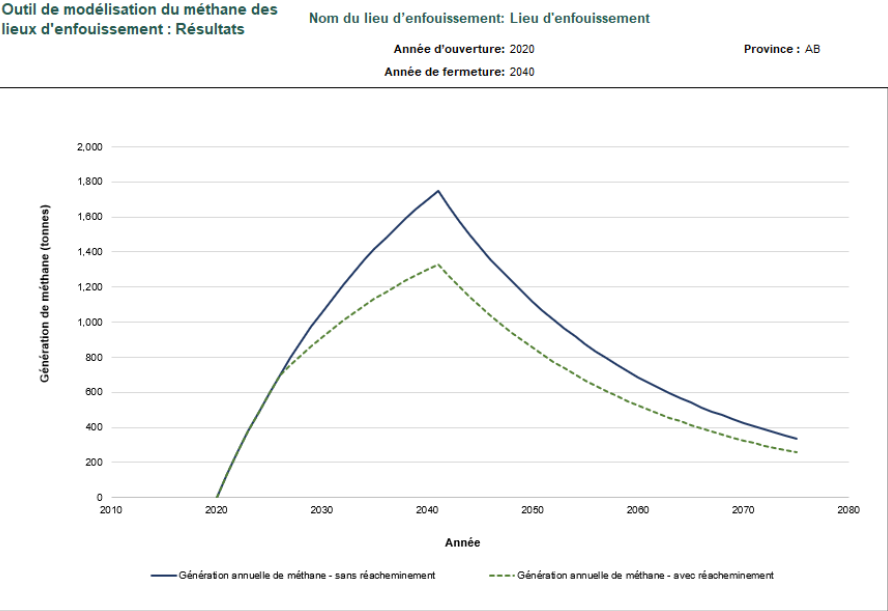
Year	P/T	Aliments		Papier		Papier souillé		Bois		Jardin et gazon		Produits sanitaires et couches		Résidus d'animaux domestiques	
		Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur
1960	ON	12%	10%	43%	30%	0%	6%	2%	7%	11%	10%	0%	0%	0%	3%
1961	ON	12%	10%	43%	30%	0%	6%	2%	7%	11%	10%	0%	0%	0%	3%
1962	ON	12%	10%	43%	30%	0%	6%	2%	7%	11%	10%	0%	0%	0%	3%
1963	ON	12%	10%	43%	30%	0%	6%	2%	7%	11%	10%	0%	0%	0%	3%
1964	ON	Caoutchouc et cuir		Textiles		Autres – inconnus		Inert			Vérification	Référence/Source			
1965	ON														
		Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur	Par défaut	Défini par l'utilisateur						
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			
		0.3%	3%	1%	1%	0%	3%	27%	27%			100%			

Les données définies par l'utilisateur peuvent provenir des audits de déchets disponibles réalisés pour les municipalités produisant des déchets éliminés au lieu d'enfouissement, ou des audits de déchets réalisés au lieu d'enfouissement.

Veuillez vous assurer que les totaux s'additionnent pour donner 100 % dans la colonne « Vérification ».

FEUILLE DE CALCUL - RÉSULTATS

- La feuille de calcul « RÉSULTATS » fournit :
- Un graphique de la génération annuelle de méthane (montrant l'impact du réacheminement, s'il est modélisé)
 - Un tableau indiquant les quantités annuelles de déchets éliminés, de déchets en place et la génération de méthane (en tonnes, m³ méthane et pi³/min GE)
 - Un résumé des paramètres de modélisation utilisés dans le calcul



Paramètres du modèle sélectionnés par l'utilisateur et paramètres par défaut

Les paramètres de matériaux suivants ont été utilisés dans les calculs de génération de méthane, en fonction des sélections et des données saisies par l'utilisateur:

Type de déchet	Taux de dégradation (k) (Sélectionné par l'utilisateur)	COD (Par défaut)	CODf (Par défaut)
	Zone climatique IPCC		
	IPCC Sec		
Aliments	0.08	0.15	0.7
Papier	0.04	0.4	0.5
Jardin et gazon	0.05	0.2	0.7
Papier souillé	0.05	0.4	0.5
Bois	0.02	0.43	0.1
Textiles	0.04	0.24	0.5
Résidus d'animaux domestiques	0.06	0.24	0.5
Produits sanitaires et couches	0.05	0.24	0.5
Caoutchouc et cuir	0.02	0.39	0.1
Autres - résidentiels	0.05	0.1	0.5
Autres - ICI	0.05	0.05	0.5
Autres - inconnus	0.05	0.05	0.5
Boues	0.06	0.05	0.7
Sol	0.02	0.03	0.1

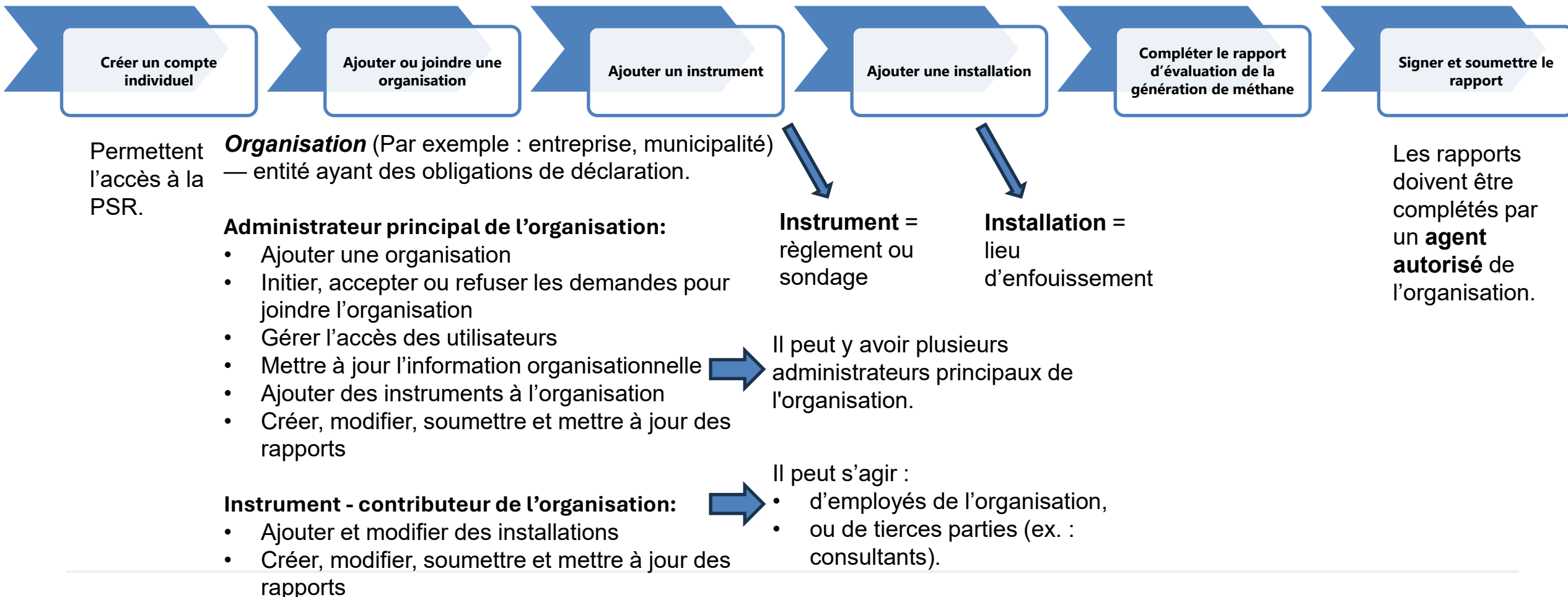
Autres paramètres et valeurs par défaut		Constantes	
Facteur de correction du méthane (FCM)	1	Rapport molaire de CH ₄ /C	1.33
Teneur en CH ₄ dans les gaz d'enfouissement (%CH ₄)	50%	Densité du CH ₄ (kg/m ³) (à 25 °C et 1 atm)	0.656

Année	Total des déchets éliminés	Total des déchets en place	Génération de méthane (sans réacheminement)		
	tonnes/an	tonnes	tonnes/an	m ³ méthane /an	scfm GE (pieds cubes standard par minute)
2020	50,000	50,000	0	0	0
2021	50,000	100,000	133	202,245	27
2022	50,000	150,000	257	392,112	53
2023	50,000	200,000	376	572,610	77
2024	50,000	250,000	488	744,216	100
2025	50,000	300,000	595	907,382	122
2026	50,000	350,000	697	1,062,536	143
2027	50,000	400,000	794	1,210,083	163
2028	50,000	450,000	886	1,350,408	182
2029	50,000	500,000	973	1,483,877	200
2030	50,000	550,000	1,057	1,610,835	217
2031	50,000	600,000	1,136	1,731,610	233
2032	50,000	650,000	1,211	1,846,514	248
2033	50,000	700,000	1,283	1,955,842	263
2034	50,000	750,000	1,351	2,059,873	277
2035	50,000	800,000	1,416	2,158,874	290
2036	50,000	850,000	1,478	2,253,095	303

Total des déchets éliminés (avec réacheminement)	Génération de méthane (avec réacheminement)			
tonnes/an	tonnes/an	m ³ méthane /an	scfm GE (pieds cubes standard par minute)	% de réduction
50,000	0	0	0	0%
50,000	133	202,245	27	0%
50,000	257	392,112	53	0%
50,000	376	572,610	77	0%
50,000	488	744,216	100	0%
50,000	595	907,382	122	0%
40,484	697	1,062,536	143	0%
40,484	755	1,151,558	155	5%
40,484	811	1,236,255	166	8%
40,484	864	1,316,844	177	11%
40,484	914	1,393,530	187	13%
40,484	962	1,468,509	197	15%
40,484	1,008	1,535,967	207	17%
40,484	1,051	1,602,079	215	18%
40,484	1,092	1,665,013	224	19%
40,484	1,132	1,724,927	232	20%
40,484	1,169	1,781,970	240	21%

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA GÉNÉRATION DE MÉTHANE ET PSR

- La Plateforme des services réglementaires (PSR) est une plateforme sécurisée permettant de soumettre des renseignements réglementaires à ECCC.
- Le rapport d'évaluation de la génération de méthane sera le premier rapport réglementaire exigé en vertu du *Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement* à être soumis dans ce système.



ÉTAPE 1 - CONNECTEZ-VOUS ET CRÉEZ UN COMPTE

À partir de la [page d'accueil de la PSR](#), cliquez sur « Se connecter » dans la ligne **Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement**.

L'écran suivant vous demandera de sélectionner une méthode de connexion:

- Le partenaire d'ouverture de session (utilisant les identifiants de services bancaires en ligne)
 - Service de connexion sécurisé de tiers qui utilise vos noms d'utilisateur et mots de passe de services bancaires en ligne ou de cartes de crédit. Aucun mot de passe ni renseignement personnel n'est divulgué au gouvernement du Canada.
- CléGC (identifiants émis par le gouvernement)
 - Service de connexion sécurisé du gouvernement du Canada pour lequel vous devez créer un nom d'utilisateur et un mot de passe. Pour en savoir plus et pour créer une CléGC, consultez : [Aide ayant trait à CléGC - Canada.ca](#).

Si vous n'avez pas de compte PSR, le système vous invitera à saisir les renseignements requis pour en créer un.

Gouvernement du CanadaGovernment of Canada

Plateforme de services réglementaires

Connectez vous à la PSR

[Accueil](#) [Aide et soutien](#)

Bienvenue sur la plateforme de services réglementaires

La plateforme de services réglementaires (PSR) est un outil en ligne conçu pour soutenir la protection de l'environnement tout en simplifiant les processus pour les Canadiens, les entreprises et les organisations.

La PSR offre aux usagers une manière efficace de respecter leurs obligations et engagements en matière d'environnement, tout en favorisant une approche efficace pour la mise en œuvre des instruments de gestion des risques environnementaux d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

La plateforme permet aux usagers de transmettre à ECCC des renseignements et des données en lien avec les instruments suivants:

Filtrer les éléments

Appliquer

Nom de l'instrument	Description de l'instrument	Lien de l'instrument
Registre fédéral sur les plastiques (RFP)	Le RFP est conçu pour surveiller et suivre les plastiques depuis leur production jusqu'à la fin de leur vie utile. Les fabricants de résine plastique, les producteurs de produits de plastique et les fournisseurs de services sont tenus de déclarer chaque année les quantités et les types de plastiques qu'ils mettent sur le marché canadien, de même que le parcours que suivent ces plastiques dans l'économie.	Se connecter
Règlement sur certaines substances toxiques interdites	Ce Règlement interdit la fabrication, l'utilisation, la vente, et l'importation de certaines substances toxiques et des produits qui contiennent ces substances, sauf pour un nombre limité d'exemptions.	Se connecter
Règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils (stockage et chargement de liquides pétroliers volatils) (VOC)	Les exploitants d'installations assujetties au Règlement doivent installer, inspecter, entretenir et réparer des équipements pour garantir un rendement adéquat en matière de contrôle des émissions des réservoirs de stockage et les rampes de chargement de liquides pétroliers, en plus d'exiger la tenue de dossier et des déclarations.	Se connecter
Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement	Le <i>Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement</i> exige que certains lieux d'enfouissement qui ont reçu des déchets solides municipaux: contrôlent les émissions de méthane; surveillent la surface du lieu d'enfouissement, les puits de surveillance de gaz d'enfouissement et les systèmes de surveillance de gaz d'enfouissement; et prennent des mesures précises pour résoudre les dépassements des limites de concentration de méthane en surface ou pour traiter les fuites de méthane dans les équipements.	Se connecter

ÉTAPE 2 – CRÉER OU JOINDRE UNE ORGANISATION

01

À partir de la page d'accueil, cliquez sur « Trouver des organisations » et saisissez soit le nom commercial, soit le numéro d'entreprise de l'organisation.

02

Si l'organisation existe déjà, sélectionnez « Oui », puis « Demander l'accès » sur l'écran suivant. Une demande sera envoyée à l'administrateur principal de l'organisation pour approbation.

03

Si votre organisation n'a pas encore été créée — et si vous agirez comme administrateur principal — sélectionnez « Créer une nouvelle organisation » et entrez les renseignements requis. Les administrateurs principaux doivent être autorisés à agir au nom de l'organisation.

Trouver des organisations

Utilisez le formulaire suivant pour rechercher des organisations existantes dans notre base de données.

- Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.
- Recherchez une organisation par nom d'entreprise ou par numéro d'entreprise.
- Le service [Registres d'entreprises au Canada](#) peut être utilisé pour rechercher des entreprises existantes et leur numéro d'entreprise à neuf chiffres.

Trouver des organisations

Nom de l'organisation *

Numéro d'entreprise *

Rechercher Annuler

Trouver des organisations

Utilisez le formulaire suivant pour rechercher des organisations existantes dans notre base de données.

- Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.
- Recherchez une organisation par nom d'entreprise ou par numéro d'entreprise.
- Le service [Registres d'entreprises au Canada](#) peut être utilisé pour rechercher des entreprises existantes et leur numéro d'entreprise à neuf chiffres.

Renseignements généraux sur l'organisation

Nom de l'organisation: Landfill Organization C / Organisation Lieu d'enfouissement C

Numéro d'entreprise: 123456894

Adresse postale: 351 boul. Saint Joseph

Adresse municipale: 351 boul. Saint Joseph

Gatineau, QC, CA

K1A 0H3

Numéro de téléphone professionnel: +11111111111

Poste:

Cette organisation existe déjà

Souhaitez-vous que nous avisions le ou les administrateurs principaux que vous souhaitez rejoindre cette organisation? Le ou les administrateurs principaux recevront votre adresse de courriel et votre nom.

Oui Annuler

Recherchez-vous l'une de ces organisations similaires?

D'après les renseignements que vous avez fournis, il y a 1 organisations correspondantes potentielles dans notre système. Veuillez vérifier si l'une de ces organisations correspond à la vôtre et, le cas échéant, rejoignez cette organisation au lieu d'en créer une nouvelle.

1. Landfill Organization C / Organisation Lieu d'enfouissement C - BN: 123456894

351 boul. Saint Joseph 351 boul. Saint Joseph Gatineau QC K1A 0H3 CA

[Voir cette organisation](#)

Confirmation (requis):

☐ Je confirme que j'ai passé en revue les organisations ci-dessus et qu'aucune ne correspond à la mienne.

Créer une nouvelle organisation Annuler

Renseignements généraux sur l'organisation

Nom de l'organisation: Landfill Organization C / Organisation Lieu d'enfouissement C

Numéro d'entreprise: 123456894

Adresse postale: 351 boul. Saint Joseph

Adresse municipale: 351 boul. Saint Joseph

Gatineau, QC, CA

K1A 0H3

Numéro de téléphone professionnel: +11111111111

Poste:

Rejoignez cette organisation

Souhaitez-vous que nous avisions le ou les administrateurs principaux que vous souhaitez rejoindre cette organisation? Le ou les administrateurs principaux recevront votre adresse de courriel et votre nom.

Message

Demander l'accès Annuler

ÉTAPE 3 – GESTION DES UTILISATEURS (APO SEULEMENT)

Seul un administrateur principal de l'organisation (APO) peut initier, accepter ou refuser les demandes pour joindre l'organisation.

➤ Dans le tableau de bord de l'organisation, cliquez sur « Gestion des Utilisateurs ».

➤ « Afficher les demandes » pour consulter, accepter ou refuser les demandes pour joindre l'organisation. (Les rôles des utilisateurs sont également confirmés lorsque les demandes sont acceptées.)

➤ « Inviter un utilisateur » pour envoyer une invitation à rejoindre l'organisation et attribuer des rôles d'utilisateur ainsi que l'accès à des instruments spécifiques.

➤ Les rôles et accès des utilisateurs existants peuvent être mis à jour.

Tableau de bord de l'organisation

Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A

Rôle de l'utilisateur : Administrateur principal de l'organisation

Actions rapides

[+ Ajouter un instrument](#)

[✎ Modifier cette organisation](#)

[Gestion des utilisateurs](#)

Instruments réglementaires

Le tableau ci-dessous répertorie les instruments réglementaires ajoutés à cette organisation. Utilisez le bouton « Ajouter un instrument » ci-dessus pour en ajouter d'autres.

Filtrer les articles	
Appliquer	
Nom de l'instrument	Rapports
Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement	6 rapports 3 transmis 3 ébauches

Gestion des utilisateurs

[Inviter un utilisateur](#) [Afficher les demandes](#)

En tant qu'administrateur principal de l'organisation (APO), vous pouvez utiliser cette page pour gérer l'accès des utilisateurs aux instruments, inviter ou supprimer des utilisateurs, et afficher les affectations d'instruments ainsi que le statut d'enregistrement.

Filtrer les articles Affiche 1 à 2 de 2 entrées | Afficher entrées

Utilisateur	État	Courriel	Actions
Propriétaire du site d'enfouissement	Active	ple@ville.ca	
Autre utilisateur	Active	autre@autre.ca	Gérer l'accès Retirer

01

Afficher les demandes

Légende:

- APO: Administrateur principal de l'organisation
- ICO: Instrument contributeur de l'organisation
- OREP: Organisme de responsabilité élargie des producteurs

Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A: Demandes

Demande de renseignements	Actions
Nom : Nouvel Utilisateur Courriel : nouvel.utilisateur@ville.ca Titre du poste : Ingénieur Organisation : Ville d'ECCC Date de création de la demande : 2026-02-16, 3:10:25 p.m.	☒ Accepter comme APO ☒ Accepter comme ICO ☒ Accepter comme OREP <input checked="" type="button" value="Refuser"/>

02

Inviter un utilisateur

En tant qu'administrateur principal de l'organisation (APO), cette page vous permettra d'inviter des utilisateurs à rejoindre une organisation.

Types de rôles

L'administrateur principal de l'organisation (APO) a la capacité de:

- Inviter et gérer les utilisateurs au sein d'une organisation
- Ajouter des instruments à une organisation
- Créer et soumettre des rapports

Le contributeur d'instrument de l'organisation (CIO) a la capacité de:

- Créer et soumettre des rapports

Organisation responsable de la production (ORP) a la capacité de:

- Créer des rapports mais ne peut pas les soumettre

Informations sur l'invitation

Courriel *

rmle-lmr@ec.gc.ca

ÉTAPE 3 – AJOUTER DES INSTRUMENTS À L'ORGANISATION (APO SEULEMENT)

Depuis le **tableau de bord de l'organisation**

1. Sélectionnez « Ajouter un instrument » dans le tableau de bord et, sur l'écran « Ajouter un instrument », sélectionnez « Ajouter un instrument » dans la ligne du Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement
2. Affichez les instruments réglementaires déjà associés à l'organisation ainsi que le nombre et le statut des rapports soumis sous chaque instrument.

Tableau de bord de l'organisation

Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A

Rôle de l'utilisateur : Administrateur principal de l'organisation

Actions rapides

 Ajouter un instrument

 Modifier cette organisation

 Gestion des utilisateurs

Instruments réglementaires

Le tableau ci-dessous répertorie les instruments réglementaires ajoutés à cette organisation. Utilisez le bouton « Ajouter un instrument » ci-dessus pour en ajouter d'autres.

Filtrer les articles

Nom de l'instrument 	Rapports 
Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement	6 rapports • 3 transmis • 3 ébauches

01

Ajouter un instrument

Instrument

- Veuillez ajouter l'instrument réglementaire approprié à votre organisation (p. ex., un règlement). L'instrument sera ajouté au Tableau de bord de votre organisation, ce qui vous permettra de voir les données provisoires et les données soumises.

Filtrer les articles Affiche 1 à 6 de 6 entrées | Afficher entrées

Instrument 	Ajouter 
Registre fédéral sur les plastiques	Ajouter un instrument
Règlement sur certaines substances toxiques interdites	Ajouter un instrument
Règlement sur l'électricité propre	Ajouter un instrument
Règlement sur la réduction des liquides pétroliers volatils)	Ajouter un instrument
Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement	Ajouter un instrument
Sondage sur les gaz d'enfouissement	Ajouter un instrument

Ajouter un instrument

Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement a été ajouté

02

ÉTAPE 4 – AJOUTER LES INSTALLATIONS ET LES RAPPORTS

À partir du **tableau de bord des instruments**

1. Cliquez sur « Gérer les installations » pour ajouter une nouvelle installation ou modifier les renseignements d'une installation existante.
2. Affichez les rapports et l'état des rapports, ou accédez aux brouillons de rapports.
3. Créez un nouveau rapport.

Tableau de bord des instruments

Organisation et instrument

Vous trouverez ci-dessous les renseignements concernant l'exploitant **Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A**, associé à l'instrument réglementaire **Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement**, aussi appelé le **RMLE**

Créer un nouveau rapport

Évaluation de la génération de méthane

03

Gérer les installations

Filtres

État

- - Tous -
- Transmis(e)
- Ébauche

Type de rapport ↑↓	Nom de l'installation ↑↓	État ↑↓	Actions ↑↓	Dernière mise à jour ↑↓
Évaluation de la génération de méthane		Ébauche	Modifier	2026-02-17, 3:42:50 PM

02

01

Landfill Landy - Lieu d'enfouissement de Élandie - Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement - installation

Ajouter une nouvelle installation

Filtrer les articles	Affiche 1 à 1 de 1 entrées Afficher 10 entrées		
Nom de l'installation	Instrument	Dernière mise à jour	Action
Aucune donnée disponible			

Information requise pour créer une installation

- Adresses civique et postale
- Coordonnées géographiques (exprimées en degrés décimaux à 5 décimales près)

ÉTAPE 4 – REMPLIR LE RAPPORT

SÉLECTIONNER L'INSTALLATION

1
Installation

2
Évaluation

3
Signature électronique

4
Aperçu et transmettre

Consulter les informations sur l'installation

Les données figurant sur cette page sont préremplies avec les informations relatives aux installations déjà saisies dans PSR. Si certaines informations sont incorrectes, veuillez vous rendre sur le tableau de bord des instruments, cliquer sur « Gérer les installations » et mettre à jour les informations, si nécessaire. Toute information relative aux installations qui n'a pas encore été saisie dans PSR peut être ajoutée à l'aide des champs ci-dessous.

Nom de l'organisation

Nom de l'organisation *

Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A

Identification du lieu d'enfouissement

Sélectionner l'installation (lieu d'enfouissement) *

- Sélectionner une installation -

01

Identifiant du permis d'exploitation provincial ou territorial

Veuillez fournir l'identifiant du permis d'exploitation provincial ou territorial du lieu d'enfouissement.

Créer une nouvelle installation

02

Sauvegarder et continuer

1. Sélectionnez l'installation et vérifiez les renseignements sur l'installation.
2. Si l'installation n'a pas encore été créée, cela peut être fait en sélectionnant «créer une nouvelle installation».

Une fois qu'une installation a été créée ou sélectionnée, les renseignements suivants doivent être saisis dans le rapport :

Identifiants des lieux d'enfouissement

Identifiant du permis d'exploitation provincial ou territorial utilisé pour la déclaration provinciale ou territoriale
Numéro d'identification de déclaration au PDGES (le cas échéant)
Numéro d'identification de l'INRP (le cas échéant)

Renseignements sur le propriétaire et l'exploitant du lieu d'enfouissement

Renseignements permettant d'identifier le propriétaire et l'exploitant du lieu d'enfouissement ainsi que du système de gestion du gaz d'enfouissement (le cas échéant)

Emplacement des registres

Emplacement des registres qui doivent être conservés en vertu du Règlement (il doit s'agir d'un emplacement au Canada)

ÉTAPE 4 – REMPLIR LE RAPPORT

RENSEIGNEMENTS SUR LE STATUT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année de référence

- L'année à laquelle se réfèrent les informations contenues dans le rapport.

Statut du lieu d'enfouissement

- État opérationnel du lieu d'enfouissement à la fin de l'année de référence (ouvert ou fermé)
- Date d'ouverture du lieu d'enfouissement
 - Date à laquelle le lieu d'enfouissement a commencé à recevoir des déchets
- Date de fermeture effective ou prévue du lieu d'enfouissement
 - Date à laquelle le lieu d'enfouissement a reçu des déchets pour la dernière fois (date de fermeture). Dans le cas d'un lieu d'enfouissement ouvert, date prévue à laquelle le lieu d'enfouissement cessera de recevoir des déchets (date estimée de fermeture).

Élimination des déchets

- Quantité de déchets solides municipaux (DSM) en place à la fin de l'année de référence (2025) (tonnes) et méthode utilisée pour déterminer la quantité annuelle
 - Quantité totale de DSM en place au lieu d'enfouissement, excluant les parties non contiguës dans lesquelles aucun déchet solide municipal n'a été éliminé après le 1er janvier 2010 sous couverture finale
- Quantité annuelle de déchets éliminés en 2025 (tonnes)
 - Total des DSM, boues/biosolides, matériaux de remblai et sol, autres déchets
 - Déchets résidentiels / ICI / CRD

Parties du lieu d'enfouissement exemptées en vertu du paragraphe 3(3) du Règlement

- Téléverser une carte indiquant l'emplacement de toute partie non contiguë dans laquelle **aucun** DSM n'a été éliminé après le 1er janvier 2010, sous couverture finale
- Date à laquelle les déchets ont été éliminés pour la dernière fois dans cette partie
- Quantité de déchets solides municipaux en place dans cette partie (tonnes)

Statut du lieu d'enfouissement

État opérationnel du lieu d'enfouissement à la fin de l'année de référence *

- Sélectionner - ▼

État opérationnel du lieu d'enfouissement à la fin de l'année de référence.

Date d'ouverture du lieu d'enfouissement *

mm/dd/yyyy 📅

Date à laquelle le lieu d'enfouissement a commencé à recevoir des déchets (date d'ouverture).

Date de fermeture effective ou prévue du lieu d'enfouissement *

mm/dd/yyyy 📅

Date à laquelle le lieu d'enfouissement a reçu des déchets pour la dernière fois (date de fermeture). Dans le cas d'un lieu d'enfouissement ouvert, date prévue à laquelle le lieu d'enfouissement cessera de recevoir des déchets (date de fermeture estimée).

Déchets en place

Quantité de déchets solides municipaux présents à la fin de l'année de référence (tonnes) *

La quantité totale de déchets solides municipaux présents au lieu d'enfouissement depuis l'année d'ouverture jusqu'à la fin de l'année de référence, à l'exclusion de la quantité de déchets présents dans toute partie exemptée en vertu du paragraphe 3(3) du règlement.

Déchets annuels éliminés

Total des déchets éliminés

Quantité de déchets solides municipaux (tonnes) *

Parties du lieu d'enfouissement exemptées en vertu du paragraphe 3(3)

Le lieu d'enfouissement comprend-il des parties non contiguës (zones remblayées) dans lesquelles aucun déchet municipal solide n'a été éliminé après le 1er janvier 2010 et qui sont recouvertes d'une couverture finale? *

Oui ▼

Identifiant de la partie *

Date à laquelle les déchets ont été éliminés pour la dernière fois dans cette portion *

mm/dd/yyyy 📅

Quantité totale de déchets solides municipaux en place dans cette portion (tonnes) *



ÉTAPE 4 – REMPLIR LE RAPPORT

GÉNÉRATION ANNUELLE DE MÉTHANE, MESURES DE CONTRÔLE EXISTANTES, PROCHAINE DATE DE CONFORMITÉ

Génération annuelle de méthane

- Quantité de méthane générée en 2025 (tonnes)
- Téléverser une copie de l'outil de modélisation du méthane d'ECCC
- Téléverser tous les rapports de caractérisation des déchets contenant les données utilisées pour calculer la génération de méthane (le cas échéant)

Contrôle du méthane en place

Sélectionnez parmi :

- Récupération active de gaz d'enfouissement et torchage uniquement
- Récupération active de gaz d'enfouissement et production d'énergie
- Récupération active de gaz d'enfouissement et traitement par biofiltre
- Récupération active de gaz d'enfouissement et production GNR
- Récupération passive de gaz d'enfouissement et brulage a la torchère
- Récupération et traitement passifs de gaz d'enfouissement par biofiltre
- Biocouvrement
- Aucun
- Autre (veuillez préciser)

Date de mise en service de tout système de récupération active de gaz d'enfouissement et téléverser une carte indiquant l'emplacement des puits de récupération de gaz d'enfouissement existants

Exigences et délais de conformité futurs

Confirmation de la prochaine exigence de conformité et début des exigences relatives à la date.

Sélectionnez parmi :

- Aucune autre exigence
- Rapport annuel sur la génération de méthane (article 4)
- Contrôle, surveillance, tenue de registres et rapports relatifs au méthane (articles 7 à 24)
- Consultez le règlement et les documents d'orientation pour obtenir des informations sur les dates de mise en œuvre.

Génération annuelle de méthane

Quantité de méthane générée au cours de l'année de référence (tonnes) *

Veuillez téléverser une copie de l'outil de modélisation du méthane ECCC dûment rempli *

[Choose Files](#) No file chosen

[Exigences de téléchargement](#)

Veuillez téléverser tous les rapports de caractérisation des déchets contenant les données utilisées pour calculer la génération de méthane

[Choose Files](#) No file chosen

[Exigences de téléchargement](#)

Contrôle du méthane en place

Type de système de contrôle du méthane en place à la fin de l'année de déclaration. Sélectionnez toutes les options applicables *

Veuillez télécharger une carte indiquant l'emplacement des puits de récupération de gaz d'enfouissement existants

[Choose Files](#) No file chosen

[Exigences de téléchargement](#)

Exigences et délais de conformité futurs

Prochaine exigence de conformité *

- Sélectionner -

Sur la base des résultats de l'Évaluation de la génération de méthane, veuillez confirmer la prochaine exigence de conformité prévue par le règlement et la date à laquelle cette exigence prend effet (ou doit être soumise dans le cas d'un rapport d'Évaluation de la génération de méthane ultérieur).

Date de la prochaine exigence de conformité

mm/dd/yyyy

Date à laquelle la prochaine exigence de conformité commence ou doit être soumise.

ÉTAPE 4 – REMPLIR LE RAPPORT ATTESTATION ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Personne-ressource

- Une personne-ressource doit être désignée pour faciliter toute communication ultérieure avec ECCC. Le formulaire offre la possibilité d'indiquer que la personne-ressource est la même que l'agent autorisé ou de fournir les coordonnées de la personne-ressource, si celle-ci est différente.

Agent autorisé

- Le rapport doit être soumis par un « agent autorisé » du propriétaire ou de l'exploitant du lieu d'enfouissement.
- L'« agent autorisé » est soit un dirigeant de la société habilité à agir en son nom (lorsque le propriétaire ou l'exploitant est une société), soit, pour les autres entités, une personne physique habilitée à agir au nom du propriétaire ou de l'exploitant du lieu d'enfouissement.
- Pour soumettre le rapport, l'agent autorisé doit accéder au rapport et se rendre sur la page « Signature électronique ».
 - Les informations relatives à l'agent autorisé sont préremplies à partir des paramètres du compte de la personne qui accède au rapport.

Personne-ressource

Le cas échéant, une personne-ressource autre que l'agent autorisé peut être désignée pour ce rapport d'évaluation de la génération de méthane. ECCC communiquera avec la personne-ressource si nécessaire, afin de clarifier les renseignements fournis dans ce rapport.

La personne-ressource est-elle la même que l'agent autorisé? *

- ☒ Oui
☐ Non

Agent autorisé

Veuillez consulter le paragraphe 1(1) du Règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement pour la définition d'« agent autorisé ».

Seulement le propriétaire ou l'exploitant ou leur agent autorisé peut signer au nom de l'organisation. En cochant cette case, vos informations seront automatiquement incluses en tant qu'agent autorisé. Veuillez vous assurer que vous êtes l'agent autorisé approprié avant de soumettre ce rapport.

Ces données sont extraites de la section « Paramètres du compte » de l'utilisateur actuel. Pour modifier les champs de cette section, veuillez vous rendre dans « Paramètres du compte ». Ces informations varient en fonction de l'utilisateur actuel. Veuillez vérifier ces informations avant de soumettre le rapport, car ces champs seront inclus dans le rapport.

Nom de l'agent autorisé

Propriétaire du lieu d'enfouissement

☒ Signature électronique *

En cochant cette case, je, **Propriétaire du lieu d'enfouissement**, appose ma signature électronique certifiant que je suis autorisé à agir au nom de **Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A** en tant qu'agent autorisé, et attestant que les renseignements fournis dans l'Évaluation de la génération de méthane sont exacts et complets.

< Précédent Aperçu

ÉTAPE 4 – REMPLIR LE RAPPORT APERÇU ET TRANSMETTRE

Vue du rapport complet

1 Installation 2 Évaluation 3 Signature électronique 4 Aperçu et transmettre

Installation

Nom de l'organisation
Nom de l'organisation Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A

Identification du lieu d'enfouissement

Identifiant du permis d'exploitation provincial ou territorial 1233456
Nom du lieu d'enfouissement RMLE LMR Landfill / Lieu d'enfouissement

Agent autorisé

Nom de l'agent autorisé Propriétaire du lieu d'enfouissement
Courriel de l'agent autorisé ple@ville.ca
Titre de l'agent autorisé Propriétaire du lieu d'enfouissement
Adresse civique de l'agent autorisé 351 boul. Saint Joseph, 351 boul. Saint Joseph, Gatineau, QC, K1A 0H3, CA
Adresse postale de l'agent autorisé 351 boul. Saint Joseph, 351 boul. Saint Joseph, Gatineau, QC, K1A 0H3, CA
Numéro de téléphone de l'agent autorisé 819-221-1111
Organisation soumettant le rapport Landfill Organization A - Organisation Lieu d'enfouissement A
Signature électronique Signé par l'utilisateur actuel: Oui

Modifier

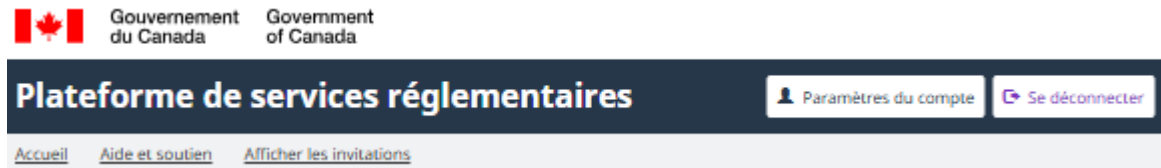
< Précédent Soumettre

Aperçu et transmettre

- Une fois la signature électronique effectuée, vous pouvez prévisualiser le rapport finalisé afin de procéder à une dernière vérification avant la soumission.
- Les informations saisies dans le rapport peuvent être modifiées en sélectionnant « Modifier », ce qui ouvre la section « Évaluation ».
- Le rapport est soumis à l'aide du bouton « Soumettre ».

AIDE ET SOUTIEN PSR

- À tout moment, les onglets situés en haut de la page de la plateforme vous permettent de consulter ou de mettre à jour les renseignements de votre compte et d'accéder à l'aide et au soutien de la PSR.



- Accueil : vous mène à la liste de vos organisations
 - Les paramètres du compte peuvent être consultés et mis à jour en cliquant sur « Paramètres du compte » sur n'importe quelle page
 - Lorsque vous avez terminé d'utiliser la plateforme, sélectionnez « Se déconnecter » pour quitter la plateforme de façon sécurisée
- Aide et soutien : vous trouverez ici des documents expliquant comment accéder à la PSR ainsi que d'autres ressources.
 - Utilisez le bouton « Demande de soutien » pour envoyer un billet à la PSR. Un formulaire apparaîtra pour recueillir des renseignements sur le problème ou la question, et un billet sera envoyé par le système de la PSR.

Aide et soutien

Bienvenue sur la page d'articles de connaissances !

À mesure que vous explorez la plateforme, des questions d'ordre technique ou liées au programme peuvent surgir. Vous trouverez les réponses dans les rubriques ci-dessous. Si vous avez des questions d'ordre général concernant la Plateforme de services réglementaires (PSR), veuillez communiquer avec l'équipe Innovation réglementaire et systèmes de gestion à l'adresse suivante : msr-rsm@ec.gc.ca.



COMMENT SE TENIR AU COURANT

Coordonnées

- Rappels par courriel et invitations aux webinaires : veuillez vous assurer que nous disposons de vos coordonnées et qu'elles sont exactes.

Ressources réglementaires

- RMLE Google Drive – créé pour regrouper tous les documents réglementaires et les documents d'orientation en un seul endroit ; sera mis à jour régulièrement

Webinaires à venir :

- Exigences de surveillance – printemps 2026

Travaux en cours :

- Élaboration d'un guide de mise en œuvre afin de fournir des descriptions en langage clair des exigences réglementaires
- Contactez-nous à l'adresse suivante : RMLE-LMR@ec.gc.ca

SESSION DE QUESTIONS-RÉPONSES

- Veuillez utiliser la fonction Q&R pour poser votre question.
- Veuillez utiliser le bouton « flèche vers le haut » si vous souhaitez donner plus de visibilité à une question.
- Il se peut que nous ne puissions pas répondre à toutes vos questions pendant le webinaire. N'hésitez donc pas à nous envoyer un courriel si nous ne répondons pas à votre question ou si vous avez d'autres questions.
- Contactez-nous à l'adresse suivante : RMLE-LMR@ec.gc.ca

ANNEXE

Application – QUELS LIEUX D'ENFOUISSEMENT SONT RÉGLEMENTÉS ?

Le règlement s'applique aux lieux d'enfouissement où :

➤ 450 000 tonnes de déchets solides municipaux en place et toute quantité de déchets solides municipaux éliminés après le 1er janvier 2010

ou

> 200 000 tonnes de déchets solides municipaux en place et > 20 000 tonnes de déchets solides municipaux éliminés en 2025 ou toute année ultérieure

Les déchets solides municipaux (DSM) sont des déchets générés par les sources résidentielles, commerciales, institutionnelles, de construction, de rénovation, de démolition ou de défrichement

Les déchets solides municipaux sur place correspondent à la quantité totale de déchets solides municipaux qui ont été éliminés dans le lieu d'enfouissement depuis son ouverture.

Certains types et certaines parties du **lieux d'enfouissement** sont **exemptés de toute obligation** en vertu du règlement:

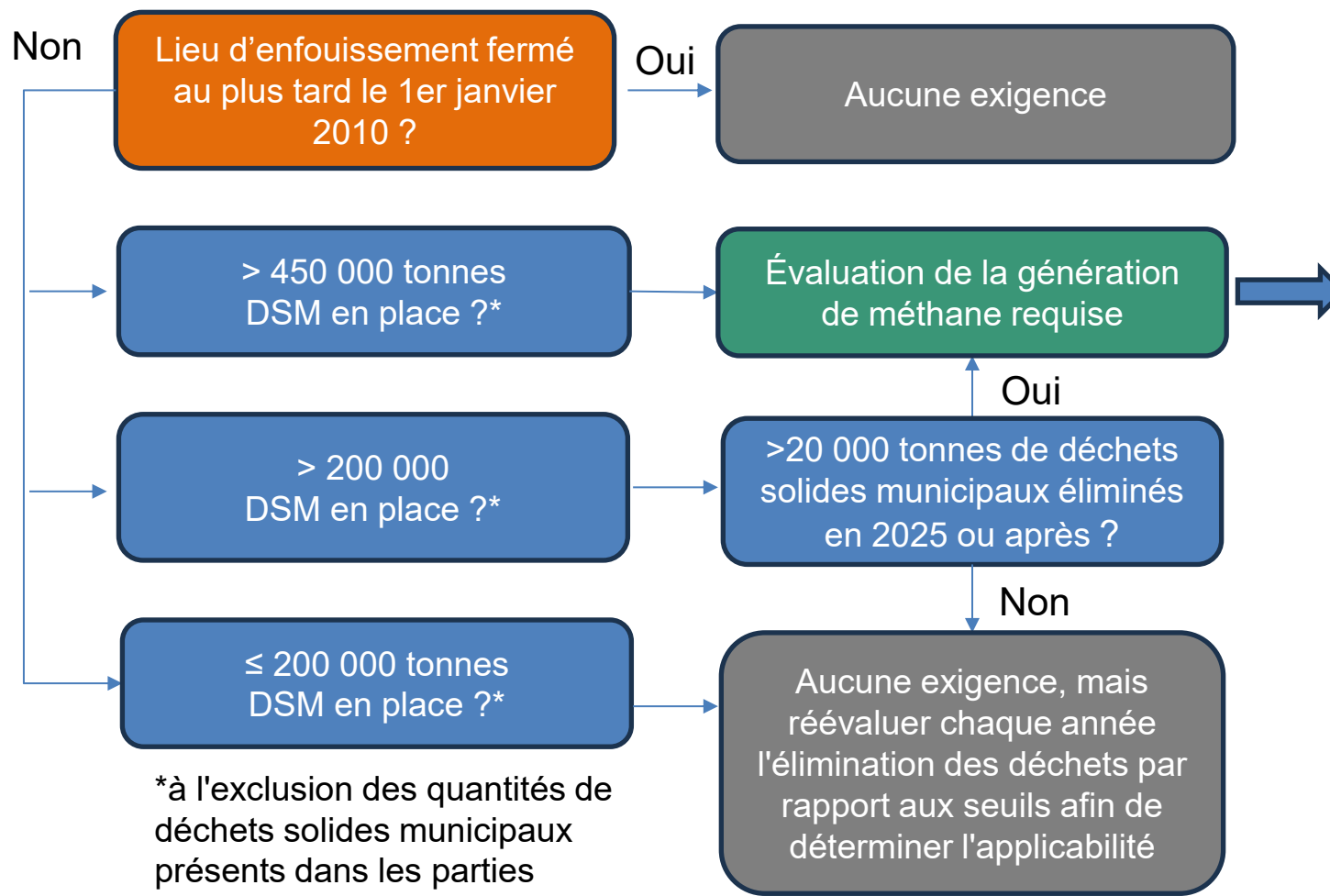
Les lieux d'enfouissement entiers si les seuls déchets éliminés sont :

- les déchets dangereux ;
- les déchets produits par l'exploitation de produits forestiers ;
- les déchets non biodégradables (par exemple, le sol, les roches, l'asphalte, le béton, la brique, le verre, l'argile, les scories, les déchets contenant de l'amiante et les métaux) ; ou
- les déchets provenant des activités de construction et de démolition.

Certaines parties du lieu d'enfouissement si :

- elles ne sont pas contiguës (par exemple, séparées des autres parties du lieu d'enfouissement)
- n'ont pas reçu de déchets après le 1er janvier 2010
- sont recouvertes d'une couverture finale

DÉTERMINATION DE L'APPLICABILITÉ DE L'ÉVALUATION DE LA GÉNÉRATION DE MÉTHANE



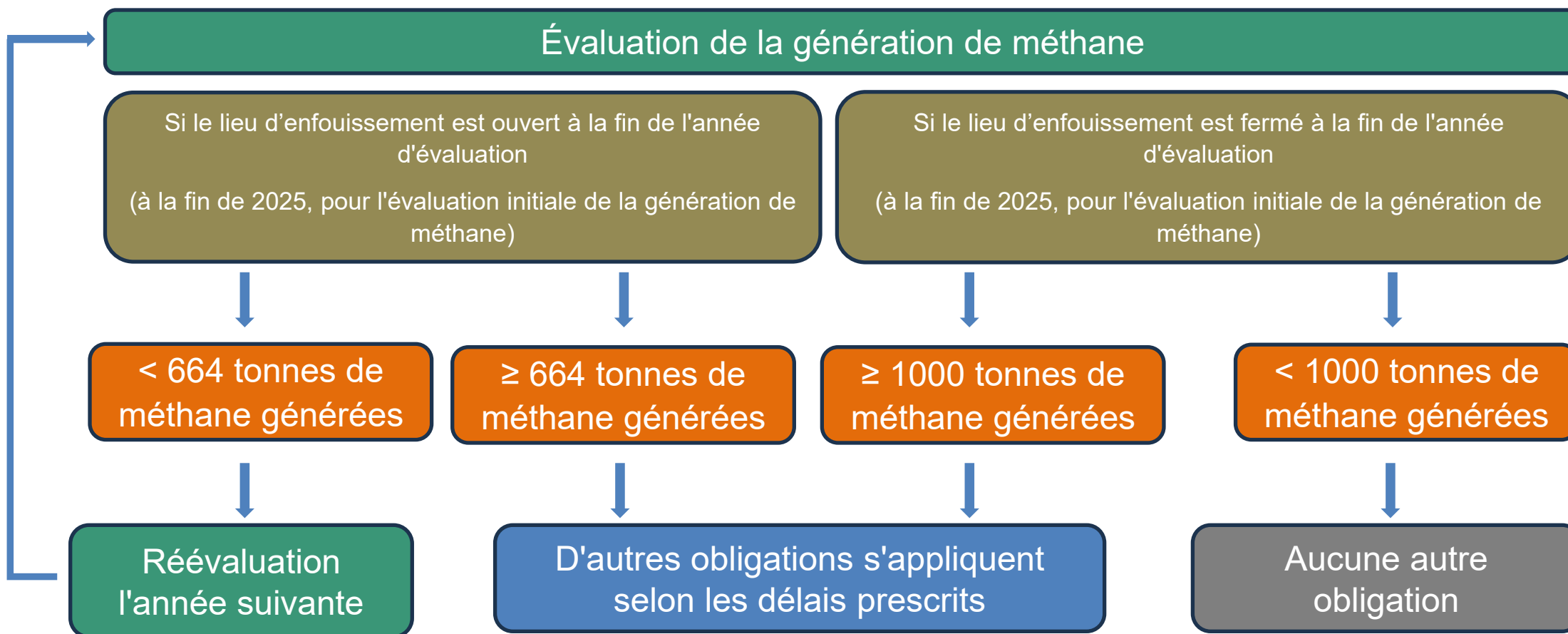
*à l'exclusion des quantités de déchets solides municipaux présents dans les parties exemptées

Les lieux d'enfouissement qui répondent aux critères d'applicabilité sont tenus de calculer la génération annuelle de méthane pour l'année précédente

- Le rapport doit être soumis dans les 180 jours suivant l'entrée en vigueur du règlement (au plus tard le 10 juin 2026) pour tous les lieux d'enfouissement qui répondent aux critères en fonction de leur situation à la fin de 2025.
- Si un lieu d'enfouissement répond pour la première fois aux critères d'applicabilité après 2026, le rapport d'évaluation de la génération de méthane doit être soumis au plus tard le 1er juin de l'année suivant celle où les critères ont été remplis (par exemple, si un lieu d'enfouissement dépasse les seuils d'élimination des déchets en 2028, le rapport d'évaluation de la génération de méthane doit être soumis au plus tard le 1er juin 2029).

SEUILS DE GÉNÉRATION DE MÉTHANE

Le résultat de l'évaluation de la génération de méthane et l'état opérationnel à la fin de l'année d'évaluation déterminent si d'autres obligations (par exemple, le contrôle et la surveillance du méthane) s'appliquent :



DATES CLÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Les exigences en matière de contrôle du méthane s'appliqueront de manière progressive

